

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRÉPOL
DU 9 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mme BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, MONNET Jean-Michel, TERRY Christian, DOCHIER Franck, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe, REGAL François

Absent : M. GIVET Laurent

Absente excusée : Mme REBOULET Florence

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2024

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du 24 juin 2024. Aucune remarque n'est formulée.

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024.

2 – LETTRE DÉMISSION ÉLU

Mme le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Fernando Monico. En raison de son déménagement, il n'est plus possible pour lui d'exercer ses fonctions de conseiller municipal.

3 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Réfection toiture ancienne école : Installation d'une grue et de l'échafaudage. Les dispositions nécessaires ont été prises avec l'accord de la DREAL pour la protection des nids des hirondelles, martinets. Espèces protégées qui ont niché sous la passe de toit
- Chapelle St Roch : Les travaux de réfection intérieur du mur pignon sont terminés et ont été réalisés par l'entreprise Rozier-Porte. Une gouttière au niveau de la petite pièce de stockage a été également réparée. Quelques spots ne fonctionnent plus et il reste un tas de sable à enlever, actuellement stocké sous une bâche.
- Les travaux au clocher de l'église du village devraient débuter courant octobre.
- La climatisation de la salle de réunion sous la mairie est installée. Lors de la location prévoir dans le contrat une caution pour la télécommande.

4 – SIGNATURE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Mme le Maire donne lecture de la convention définissant les conditions générales de la participation financière du Département pour le projet de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment de l'ancienne école.

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer avec le Département la convention d'attribution de subvention d'investissement pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment de l'ancienne école.

5 - SIGNATURE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE

Mme le Maire donne lecture de la convention définissant les conditions générales de la participation financière du Département pour le projet de travaux sur le clocher de l'église

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer avec le Département la convention d'attribution de subvention d'investissement pour les travaux sur le clocher de l'église.

6 – DEVIS MOTORISATION VOLET ROULANT SALLE DES FETES

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Pro Styl pour la motorisation des volets roulants qui seront remplacés. Le devis est validé.

7 – ONF : MODIFICATION DESTINATION INITIALE POUR LA COUPE DES PARCELLES 21 ET 22a

Mme le Maire, après concertation avec le technicien forestier M. OLLAT de l'Office National des Forêts, souhaite modifier la destination de la coupe parcelle 21 inscrite à l'état d'assiette 2023 et de la coupe parcelle 22a inscrite à l'état d'assiette 2024.

- La délibération du 3 novembre 2022 approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023.

La destination initiale proposée pour la coupe de la parcelle 21 était la vente avec publicité en bloc et sur pied pour les bois de douglas et la vente de gré à gré pour les produits feuillus de qualité trituration et chauffage.

- La délibération du 4 septembre 2023 approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024.

La destination initiale proposée pour la coupe de la parcelle 22a était la vente avec publicité à l'unité de produits pour les bois de qualité trituration et chauffage.

La commune souhaite satisfaire la demande de besoin d'affouage qui s'est exprimé pour l'exercice 2024, les produits feuillus de la parcelle 21 et les produits de la parcelle 22a correspondent en volume et en qualité à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE la modification de la destination de :
 - La parcelle 21 en annulant la vente de gré à gré des produits feuillus de qualité trituration et chauffage au profit de la délivrance des bois sur pied.
 - La parcelle 22a en annulant la vente avec publicité à l'unité de produit des produits feuillus de qualité trituration et chauffage au profit de la délivrance des bois sur pied.
- DÉSIGNE comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Mrs BURCET Richard, GARNIER Christian, HUGUES Maurice
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Date du tirage au sort pour l'affouage fixée au lundi 23 septembre 2024.

L'arrivée de Mme REBOULET Florence modifie l'effectif présent

8 – RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATION SERVICE ENTRETIEN VOIRIES ZA AU 01/01/2025

Mme le Maire rappelle la convention qui avait été signée au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans maximale et demande le renouvellement de cette convention.

Consécutivement à la loi NOTRe, l'agglomération a élargi son périmètre d'intervention au titre de sa compétence Economie. A ce titre, les voiries, trottoirs et annexes des zones d'activités ont été transférés au patrimoine de l'agglomération. Ce patrimoine vient enrichir le patrimoine déjà intégré au titre de la compétence Economie.

Afin de continuer à bénéficier de l'expertise d'exploitation et de la proximité des équipes communales sur les voiries d'intérêt communautaire, et dans un souci d'optimisation du service public, cette convention vise à organiser la prestation de service offerte par la commune à

Valence Romans Agglo.

Le patrimoine concerné est la zone d'activité Les Milliards concernant les voiries : Chemin des Milliards et Route du Gué.

L'Agglo s'engage à rembourser à la commune les frais de fonctionnement des services ainsi mis à disposition. L'ensemble des missions seront facturées selon un montant forfaitaire de 872,94 €/an. La commune établira une facturation annuelle.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite dans la limite de deux fois un an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service concernant l'entretien des voiries des zones d'activités entre la commune de Crépol et Valence Romans Agglo.

9 – VRAGGLO : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Aussi, vous est présenté en annexe le rapport annuel 2023 de Valence-Romans Agglo.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2023.

10 – SDED : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED). En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 du SDED.

11 – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT D'AIDE AUX COMMERCES

Mme le Maire rappelle l'aide attribuée à la boucherie SOTON d'un montant de 5 000 € versée en investissement en 2023 et imputée au chapitre 204 subvention d'équipement versée - compte 20421 privé : biens mobiliers, matériels.

Cette écriture doit faire l'objet d'un amortissement.

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement de 5 ans pour toutes les aides versées aux commerces.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la durée d'amortissement de 5 ans pour les aides aux commerces versés en investissement.

12 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : VIREMENT DE CREDIT POUR OPÉRATION D'ORDRE

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit pour opération d'ordre afin de traiter l'amortissement vu ci-dessus.

Un virement de crédit d'un montant de 1000.00 € du compte 65561 « contribution au fonds de compensation des charges territoriales » au compte 681 (chapitre 042) : « Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions » : Dépense de fonctionnement

Un virement de crédit d'un montant de 1 000.00 € du compte 1323 « Subvention non transféré Département » au compte 280421 (chapitre 040) « Amortissement subvention personne droit privé – Biens mobiliers, matériels ».

13– BALADE PATRIMOINE DU 29 SEPTEMBRE 2024

En partenariat avec VRAgglo service patrimoine, une journée balade patrimoine aura lieu le 29/09/2024 avec un guide de l'Agglo pour un maximum de 50 personnes. Le départ aura lieu au parking du cimetière avec la visite de la tour clocher, la chapelle St Roch et arrivée au château pour terminer avec un repas dans le Parc pour un maximum de 100 personnes. En cas de mauvais temps, possibilité de se replier à la salle des fêtes.

Une exposition d'un peintre aura lieu à la Chapelle st Roch le samedi 28 et dimanche 29 septembre.

14 – CHEMIN DES ARTISTES 12 ET 13 OCTOBRE 2024

10 artistes sont inscrits pour l'exposition. Le vernissage aura lieu le 11/10/2024 à 18h à la salle des fêtes. Organisé par VRAgglo.

15 – REPAS DU 11 NOVEMBRE 2024

Le repas du 11 novembre aura lieu comme chaque année à la salle des fêtes.

16 – COLIS DE NOËL

Le colis de Noël sera réservé pour les personnes de 80 ans et plus.

17 – QUESTIONS DIVERSES :

- La rentrée des classes à l'école intercommunale de Valherbasse s'est bien passée : 134 élèves dont 27 enfants de Crépol. Au total 6 classes.
- Projet caméra : Un rendez-vous avec les gendarmes a été pris pour installer les caméras sur la commune. 9 caméras sont prévues, un plan et un rapport sont faits.
- Lors d'une réunion du SIEH, le délégué élu rapporte qu'il faut installer à la fontaine « eau non potable »
- Un élu référent bibliothèque demande une réponse au courrier fait par la Bibliothèque sur la question de 2 salles gratuites avec le chauffage : Il est précisé qu'une seule fois la salle des fêtes est gratuite pour les associations et exceptionnellement il sera attribué le chauffage gratuit une seule fois. La salle sous la mairie reste gratuite pour les associations. Une demande est faite pour installer un distributeur de livres dans le village. La commune possède une armoire métallique, mais celle-ci n'est pas très esthétique, il faut trouver une autre solution. Il demande également de faire une nouvelle plaque pour la bibliothèque. Les élus répondent que c'est à la charge de l'association.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h30

Le secrétaire de Séance,



Le Maire,

